

UNCTAD/ITCD/COM/Misc.39
14 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA RÉUNION SPÉCIALE D'EXPERTS SUR LES TECHNIQUES
DE FINANCEMENT STRUCTURÉ APPLICABLES AUX PAYS TRIBUTAIRES
DE PRODUITS DE BASE**

Rio de Janeiro (Brésil)
19-21 mai 1999

Résumé

Ce document présente les conclusions et recommandations d'une réunion d'experts sur le financement structuré dans le secteur des produits de base. Les experts ont étudié comment ce type de financement, en particulier dans l'agriculture, pouvait contribuer au développement et à l'atténuation de la pauvreté, quels étaient les obstacles à son utilisation et comment encourager celle-ci.

Ils ont conclu que si le financement structuré n'était pas une panacée, il pouvait libérer une grande partie du potentiel de croissance dans le domaine de la production et de la transformation des produits de base, tout en aidant les maillons les plus faibles de la chaîne de commercialisation (c'est-à-dire les agriculteurs et les petits négociants) à renforcer leur pouvoir de négociation, et les pays en développement à soutenir la concurrence sur le marché mondial. Les experts ont défini les principaux obstacles à l'emploi de techniques de financement structuré, ainsi que les mesures qui pourraient être prises par le secteur privé, les pouvoirs publics et la communauté internationale pour les surmonter.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 4
I. Conclusions de la réunion spéciale	5 - 23
A. L'intérêt du financement structuré	5 - 10
B. Le financement structuré et les pauvres	11 - 14
C. Obstacles à l'utilisation du financement structuré .	15 - 23
II. Recommandations	24 - 31
A. Recommandations adressées au secteur privé, aux associations d'agriculteurs et aux organisations non gouvernementales	24 - 26
B. Recommandations adressées aux gouvernements	27 - 29
C. Recommandations adressées à la communauté internationale	30 - 31
	<u>Page</u>
Annexe I Programme et ordre du jour de la réunion	11 - 12
Annexe II Participation	13 - 15

Introduction

1. Après la réunion d'experts sur "l'efficacité des nouveaux instruments du marché et leur utilité pour les pays tributaires de produits de base : gestion des risques et financement avec garantie", tenue à Genève du 4 au 6 mai 1998 ¹, le Secrétaire général de la CNUCED a convoqué en mai 1999 une réunion spéciale d'experts chargée d'étudier de façon plus approfondie les techniques de financement structuré applicables aux pays tributaires de produits de base.
2. Les participants à la réunion d'experts de 1998 ont donné du financement structuré la définition suivante : "Il s'agit d'utiliser certains actifs qui sont source de recettes plus ou moins prévisibles comme garantie pour atténuer divers risques (transfert de devises, non-exécution des contrats, risques souverains)". Ils ont également précisé que ce type de financement comprenait le crédit gagé sur les futures recettes d'exportation, le crédit sur stocks (ou financement contre récépissés d'entrepôt), le paiement anticipé, ainsi que des instruments plus perfectionnés comme les titres garantis par des actifs, et souligné que "cette méthode offre plus de possibilités que les autres formes de financement à court terme, qui sont normalement réservées aux entreprises présentant un risque acceptable ou qui sont assujetties à des garanties coûteuses; elle permet d'obtenir des fonds à de meilleures conditions".
3. Les dirigeants s'intéressent au financement structuré. Ainsi, dans son allocution au sommet "Partenaires pour le développement", organisé par la CNUCED en novembre 1998 à Lyon, M. Yoweri Museveni, Président de la République de l'Ouganda, a déclaré qu'il fallait étudier attentivement ce nouveau mode de financement et en définir les modalités d'application.
4. Dans l'optique des préparatifs de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bangkok en février 1999, la réunion d'experts de mai 1999 a été axée sur les moyens de mettre le financement structuré au service du développement et de la lutte contre la pauvreté. Les participants ont étudié les applications possibles de cette méthode, en particulier dans l'agriculture, les mesures prises par les pouvoirs publics qui peuvent entraver son utilisation et empêcher les pauvres d'en tirer profit, et l'action que les gouvernements, le secteur privé et la communauté internationale pourraient mener pour favoriser le recours au financement structuré dans le domaine des produits de base, tout spécialement dans l'intérêt des agriculteurs.

¹/ Voir le rapport du secrétariat intitulé "Efficacité des nouveaux instruments du marché et leur utilité pour les pays tributaires de produits de base : gestion des risques et financement avec garantie" (TD/B/COM.1/EM.5/2) et le rapport de la réunion d'experts (TD/B/COM.1/16-TD/B/COM.1/EM.5/3).

I. Conclusions de la réunion spéciale

A. L'intérêt du financement structuré

5. Dans la plupart des pays en développement, les possibilités de production, de transformation et de commercialisation des produits de base sont loin d'être pleinement exploitées, faute de financement. Par exemple, de nombreux agriculteurs n'ont pas les moyens d'acheter les intrants qui leur permettraient d'accroître leur production, et beaucoup, parce qu'ils ont besoin d'argent immédiatement, sont obligés de vendre leurs produits tout de suite après la récolte, même s'ils jugent les prix trop bas. Les entreprises de transformation, quant à elles, ne sont pas à même de constituer pendant et juste après la récolte des stocks de produits de base suffisants pour pouvoir utiliser efficacement leurs machines tout au long de l'année. Les négociants et les exploitants d'entrepôts ne sont pas en mesure d'investir dans l'équipement nécessaire pour le traitement des produits après la récolte, d'où des pertes importantes. Les exportateurs doivent assurer une rotation aussi rapide que possible de leur fonds de roulement, et par conséquent vendre au plus tôt, renonçant ainsi aux profits qu'ils pourraient tirer d'une commercialisation plus poussée.

6. Les difficultés d'accès au crédit sont, à maints égards, un symptôme plutôt que la cause du sous-développement de l'agriculture dans la plupart des pays du tiers monde. L'octroi direct de fonds par les pouvoirs publics ou la communauté internationale a donc peu de chances de déclencher une croissance économique durable. Cela engendre une dépendance et risque même de faire obstacle à des modes de financement plus viables. Le financement structuré n'est, certes, pas une panacée aux problèmes de développement, mais contrairement aux prêts directs, il renforce les institutions du secteur privé au lieu de les miner. Il peut donc libérer une grande partie du potentiel de croissance dans le secteur des produits de base, en réactivant la production et en permettant aux agriculteurs d'accroître leur marge de manoeuvre (et, partant, leur pouvoir de négociation), aux entreprises de transformation d'utiliser davantage leur capacité, et aux négociants d'agir avec plus d'efficacité. Il offre aux négociants, aux banques, et à d'autres agents financiers la possibilité d'isoler dans une large mesure le financement du secteur primaire des problèmes économiques et financiers du pays. En temps de crise, le taux de défaut de paiement pour les prêts structurés est très faible, et même souvent nul. En revanche, il est très élevé pour les prêts non structurés.

7. Le financement structuré peut revêtir de nombreuses formes, mais le mieux, dans le cas de l'agriculture, est de prêter sur la base de marchandises déjà produites et entreposées en lieu sûr. C'est sans doute le meilleur point de départ pour les banques qui ne sont pas encore lancées dans le crédit agricole, et cette méthode a déjà fait ses preuves. Au Mexique, par exemple, l'établissement de récépissés d'entrepôt en bonne et due forme pour le sucre permet de financer la majeure partie des frais de stockage dans le pays, grâce à l'obtention de crédits peu coûteux. Il ne faut cependant pas écarter d'autres formes de financement structuré. S'il y a des centres de collecte (usines de traitement d'huile de palme, centres d'égrenage du coton, bourses

de marchandises, etc.), ils peuvent être utilisés pour structurer les transactions. Dans d'autres cas, il est possible d'accorder un financement en se fondant sur une estimation raisonnable de la production future.

8. L'accès au financement structuré peut aider les pays et les entreprises à relever les défis de la mondialisation. Entre autres choses, si les banques locales offraient un financement structuré, les négociants locaux seraient mieux armés pour soutenir la concurrence des agents d'entreprises internationales : à l'heure actuelle, les grandes différences entre les coûts du capital rendent souvent leur survie très difficile.

9. Les banques ne s'intéresseront au financement structuré que s'il y a un marché secondaire actif où elles puissent refinancer certaines de leurs opérations. Des marchés secondaires peuvent être établis à l'échelon national - à cet égard, les experts ont pris note des efforts déployés par certaines bourses de marchandises pour traiter les récépissés d'entrepôt comme des titres de crédit négociables. Ils ont également pris note de l'existence de guichets spéciaux de réescompte (autrement dit, de refinancement) pour les effets de commerce à la Réserve fédérale des États-Unis ainsi qu'à la Banque d'Angleterre.

10. Bien que ces guichets aient été créés pour fournir des liquidités destinées à financer l'agriculture dans les pays en question, ils n'établissent pas de distinction entre les effets présentés au réescompte en fonction de leur origine. Autrement dit, les récépissés d'entrepôt délivrés par des sociétés d'entreposage d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie et avalisés (garantis) par une banque sont réescomptables, tout comme les contrats à terme passés par des agriculteurs et avalisés par une banque. Les guichets de réescompte offrent des possibilités de refinancement très avantageuses pour le crédit agricole dans le monde entier, du moment que ce crédit est structuré grâce à la délivrance d'effets de commerce. Ces mécanismes non seulement sont peu coûteux, mais encore n'imposent pas la constitution de réserves ou provisions. En d'autres termes, ils permettent aux banques de prêter aux agriculteurs sans engager leur propre capital. Il est étonnant que les banques des pays en développement en profitent si peu. La principale raison en est sans doute qu'elles connaissent mal ce système, qui est pourtant relativement simple. Quand elles auront compris les avantages que présentent ces guichets de réescompte, elles pourront jouer un grand rôle dans le financement du secteur primaire des pays en développement.

B. Le financement structuré et les pauvres

11. Le financement structuré n'est pas un bon outil pour le transfert de revenus aux pauvres. Les transactions doivent être autofinancées, et par conséquent viables : aucune subvention publique ne devrait entrer en jeu. Il faut plutôt que l'État soutienne le renforcement des capacités et des institutions, de façon que les banques et autres intermédiaires puissent offrir et gérer ce type de financement, et que les agriculteurs, entreprises de transformation et négociants sachent utiliser les nouveaux instruments mis à leur disposition. S'il est pratiquement impossible d'axer cet appui institutionnel exclusivement sur les pauvres, le financement structuré ne les défavorise pas. Au contraire, il permet à de nombreux agriculteurs et autres producteurs d'avoir accès au crédit bancaire. Il est toutefois moins

accessible aux pauvres que d'autres mécanismes de financement comme le microcrédit. Cela dit, il peut aider les agriculteurs à obtenir un préfinancement et même des prêts à moyen terme, ce qui est difficile dans le cas du microfinancement. Bref, financement structuré et microfinancement sont complémentaires. Quant aux programmes classiques de crédit agricole soutenus par les pouvoirs publics ou par des donateurs, la plupart ont fait long feu, ne profitant qu'à un petit groupe d'agriculteurs relativement prospères.

12. Le financement structuré peut aider à associer les agriculteurs pauvres aux efforts de développement, mais cela exige une action délibérée. En principe, il donne aux agriculteurs et aux petites entreprises locales davantage de flexibilité en matière de commercialisation et leur permet de se procurer les capitaux nécessaires pour améliorer leur production et leurs activités. Mais en fait, la grande majorité des agriculteurs sont trop petits pour avoir directement accès à ce financement et doivent donc passer par des intermédiaires. Dans maints pays, les associations d'agriculteurs sont faibles et doivent être renforcées, faute de quoi les paysans ne tireront qu'indirectement avantage du financement structuré, qui profitera d'abord aux négociants ou aux entreprises de transformation.

13. Vu le mode de fonctionnement des marchés dans de nombreux pays, les agriculteurs ne tirent cependant guère profit de l'amélioration de la situation des négociants. Le financement contre récépissés d'entrepôt pourrait avoir une utilité et une portée beaucoup plus grandes si on l'associait à un système d'information commerciale ou même de commercialisation. Au Brésil et aux Philippines, par exemple, des réseaux de commerce électronique permettent aux agriculteurs de vendre en dehors de leur zone de commercialisation traditionnelle. Pareils systèmes doivent retenir l'attention des dirigeants du monde entier.

14. Dans certains cas, des lois et règlements censés protéger les plus démunis (c'est-à-dire empêcher les agriculteurs d'hypothéquer leurs terres ou leur maison pour obtenir un prêt) barrent en fait l'accès des agriculteurs pauvres au crédit officiel, créant des failles que les agriculteurs plus prospères peuvent exploiter (ce qui sape la confiance des banques dans le crédit agricole). Les dispositions de la législation qui découragent les banques de prêter aux agriculteurs doivent faire l'objet d'un examen approfondi.

C. Obstacles à l'utilisation du financement structuré

15. Les experts ont recensé les obstacles suivants à l'utilisation du financement structuré :

- Obstacles d'ordre culturel;
- Pratiques commerciales inadaptées;
- Manque d'information;
- Formation insuffisante;
- Carences de l'infrastructure;
- Carences institutionnelles;
- Politique malavisée des pouvoirs publics;
- Lois et règlements inadaptés.

16. Un minimum d'intégrité est indispensable au développement du financement structuré. Une société qui n'honore pas l'honnêteté et qui admet l'abus de confiance à des fins d'enrichissement personnel ne constitue pas un milieu propice à l'activité économique et ne se prête guère au financement structuré.

17. Il est très difficile d'employer cette méthode de financement s'il n'existe pas de normes précises de classement par qualité, s'il n'y a pas de sociétés de services bien organisées (entreprises de transport, notamment), si jusqu'alors l'exécution des contrats a laissé à désirer, etc. La commercialisation "physique" des marchandises doit répondre à certains critères pour que les bailleurs de fonds acceptent d'utiliser des produits de base comme garantie. L'auto-organisation du secteur primaire est un bon moyen de s'attaquer à ce genre de problèmes. Cela vaut pour tous ceux qui participent à la production et au commerce des produits de base : les agriculteurs devraient créer des associations, de même que les négociants. Si un organisme rassemblant les principaux acteurs d'une branche donnée du secteur primaire est capable d'établir un mécanisme d'arbitrage, les risques juridiques liés au financement des produits de base s'en trouveront nettement réduits, ce qui fera du pays un partenaire plus intéressant pour les sociétés commerciales et les banques internationales.

18. La méconnaissance du financement structuré constitue un problème majeur dont la solution passe par l'information et la formation. Cette méconnaissance est générale. Ainsi, les banques des pays en développement jugent souvent préférable de ne pas prêter à l'agriculture, quitte à subir un manque à gagner, estimant que ce secteur présente trop de risques. Cette crainte est compréhensible pour nombre de formes classiques de crédit, mais ne semble pas justifiée dans le cas du financement structuré où le taux de défaut de paiement est très bas. Les pouvoirs publics, quant à eux, partent du principe qu'une intervention importante est nécessaire pour encadrer le crédit et l'offre d'intrants au secteur agricole, et que seul l'État est en mesure de stocker les produits de base. Pareille attitude empêche le secteur privé de prendre des initiatives plus efficaces pour répondre aux mêmes besoins. Enfin, les utilisateurs potentiels connaissent mal les instruments disponibles, aussi la demande est-elle faible. La CNUCED, la Banque mondiale et la Banque africaine d'import-export déploient des efforts louables pour informer et former les intéressés, mais leur action est encore beaucoup trop limitée.

19. Le manque de formation tient en grande partie à la méconnaissance des possibilités offertes par le financement structuré. Si les pouvoirs publics et les exploitants étaient plus conscients de ces possibilités, une formation pourrait être organisée, éventuellement avec l'appui de la communauté internationale.

20. Dans de nombreux pays, les problèmes de financement sont aggravés par le manque de services fiables comme les services d'entreposage, de transport, d'inspection, etc., qui sont nécessaires pour garantir l'intégrité des marchandises (du point de vue de la qualité, de la quantité et de la valeur) et leur livraison dans les délais. La location au secteur privé d'installations publiques inutilisées ou sous-utilisées peut souvent atténuer ces problèmes, mais dans bien des cas cela exige de gros investissements. Quand les taux d'intérêt sont élevés, il est difficile aux acteurs privés locaux de rassembler les capitaux nécessaires. Pour surmonter cet obstacle,

des organismes multilatéraux de financement devraient accorder plus facilement des prêts à long terme pour le renforcement de l'infrastructure commerciale ou financière.

21. Plusieurs carences institutionnelles empêchent la diffusion des techniques de financement structuré. La principale est la fragilité du secteur bancaire de la plupart des pays en développement. Le manque d'intérêt des banques tient en partie à leur situation économique : la politique antérieure des pouvoirs publics et la pénurie de liquidités souvent provoquée par les conditions imposées par le FMI font qu'il leur est difficile de prêter à des taux proches de ceux du marché international. En outre, les programmes de crédit agricole dirigés par l'État ont souvent fait fiasco, ce qui a donné aux banques l'impression que l'agriculture était un secteur à haut risque.

22. La politique des pouvoirs publics influe sur les conditions générales du commerce et du financement des produits de base. Des mesures incohérentes peuvent être extrêmement nuisibles, de même que les mesures visant à exclure le secteur privé des activités de stockage et de distribution et les obstacles l'empêchant d'utiliser les instruments du marché pour répondre aux besoins financiers du secteur primaire.

23. Dans la plupart des pays en développement (contrairement à ce qui se passe dans la Communauté d'États indépendants et les pays d'Europe orientale), la législation applicable au financement contre récépissés d'entrepôt ne pose généralement guère de problèmes. Toutefois, d'autres lois et règlements, ainsi que certaines pratiques, soulèvent des difficultés. Celles-ci varient beaucoup d'un pays à l'autre, mais les règles concernant les garanties à fournir, les comptes de garantie bloqués, les licences d'exportation et les procédures de faillite entravent souvent le financement contre récépissés d'entrepôt et autres formes de financement structuré. En outre, les lenteurs et les aléas de la justice peuvent créer de graves complications.

II. Recommandations

A. Recommandations adressées au secteur privé, aux associations d'agriculteurs et aux organisations non gouvernementales

24. Les intermédiaires, en particulier les associations d'agriculteurs, les négociants et les entreprises de transformation, peuvent grandement faciliter l'accès des agriculteurs au financement. Il est souhaitable que les associations d'agriculteurs soient fortes et il faut les aider à se familiariser avec les outils de financement structuré, notamment en facilitant l'échange de données sur des méthodes qui ont fait leurs preuves, en concevant des projets pilotes et en dispensant une formation.

25. Les sociétés privées, et en particulier les banques des pays en développement, devraient s'intéresser de plus près aux mécanismes de financement structuré pour le secteur primaire et investir dans le recrutement et la formation de personnel capable de les utiliser. Elles pourraient prendre une part accrue à l'exploitation d'entrepôts des produits de base, pour soutenir le financement de ce secteur. Les banques devraient aussi se

familiariser avec les sources de financement disponibles sur les marchés des pays développés, comme les guichets spéciaux de réescompte de la Réserve fédérale des États-Unis et de la Banque d'Angleterre.

26. Les organisations oeuvrant pour un commerce loyal et d'autres organisations non gouvernementales pourraient étudier la possibilité de recourir au financement structuré pour refinancer des produits au moment de la production, ce qui exercerait un effet de levier sur leur capital-risque. Les guichets de réescompte susmentionnés pourraient être utiles à cette fin.

B. Recommandations adressées aux gouvernements

27. Au lieu d'essayer de résoudre les problèmes de financement agricole par l'octroi de prêts directs et la garantie du crédit, les pouvoirs publics devraient prendre des mesures permettant de réduire les risques que comportent les prêts du secteur privé à l'agriculture. L'État doit avant tout adopter une politique et une législation propices au financement des produits de base. Si les agents du secteur privé, y compris les agriculteurs, ont difficilement accès aux outils financiers modernes, il devrait revoir ses orientations ainsi que les lois et règlements, et prendre les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes.

28. Les lois et règlements applicables au financement contre récépissés d'entrepôt devraient être simples et clairs, une législation par trop complexe ayant un effet dissuasif. Les pouvoirs publics devraient reconnaître explicitement la notion d'entreposage sur place et le caractère négociable de ces récépissés. Ils devraient aussi permettre de libeller les récépissés (et les effets agricoles connexes) en dollars des États-Unis. Ils sont invités à faciliter le financement bancaire de l'agriculture en réduisant le taux de réserves obligatoires pour les récépissés d'entrepôt et en ouvrant un guichet spécial de réescompte à la banque centrale nationale. En encourageant activement les activités des banques dans ce domaine, ils devraient également permettre aux producteurs d'emprunter des dollars des États-Unis moyennant une prime fixe par rapport au marché new-yorkais des acceptations bancaires, du moment que ces emprunteurs peuvent donner en garantie des titres correspondant à des cultures exportables. Pour de nombreux producteurs, transformateurs et négociants des pays en développement, cela se traduirait par un taux d'intérêt égal au taux interbancaire offert à Londres (Libor) majoré de 3 %, ou moins.

29. La libéralisation du secteur primaire apparaît globalement positive, mais les gouvernements doivent bien voir que l'établissement de mécanismes privés destinés à remplacer des services auparavant assurés par l'État ne se fait pas du jour au lendemain : ces mécanismes doivent être encouragés et soutenus. Temporairement, des organismes publics utilisant des instruments du marché peuvent permettre aux agriculteurs et à d'autres personnes d'accéder au financement structuré, ce qui peut aider à surmonter les obstacles institutionnels et à résoudre les problèmes immédiats. Toutefois, pour ne pas décourager le développement du secteur privé, ces organismes doivent avoir un mandat d'une durée clairement limitée.

C. Recommandations adressées à la communauté internationale

30. La communauté internationale, par une assistance technique et financière, devrait aider le secteur privé et les pouvoirs publics des pays en développement à améliorer l'accès au financement structuré pour les produits de base. Vu la spécificité de la question et les grandes similitudes entre les mesures nécessaires dans divers pays, elle a un rôle particulier à jouer dans les domaines suivants :

a) Sensibilisation et information, avec des activités axées notamment sur ceux qui prennent les décisions et ceux qui agissent sur l'opinion dans le secteur public et le secteur privé;

b) Aide à la mise au point et à l'organisation de programmes de formation;

c) Évaluation des lois et règlements et assistance pour leur révision, si nécessaire;

d) Analyse des politiques, et en particulier de l'effet de la politique actuelle de l'État sur le développement de mécanismes financiers privés et sur les instruments du marché qui pourraient remplacer des programmes coûteux des pouvoirs publics;

e) Promotion de l'échange de données d'expérience et de la conclusion de partenariats entre pays, marchés et organisations internationales dans les divers domaines liés au financement structuré;

f) Étude de nouveaux instruments (par exemple, création de fonds internationaux investissant dans des récépissés-warrants) pour renforcer le financement du secteur primaire des pays en développement;

g) Étude de nouveaux mécanismes internationaux (assurance du risque souverain pour les marchandises en entrepôt, etc.) qui pourraient faciliter le financement structuré dans le secteur primaire.

31. La Banque mondiale et la CNUCED font oeuvre très utile dans ces domaines par leurs analyses, leurs conseils et leur assistance technique. Ces activités doivent être poursuivies et renforcées, mais d'autres organisations, en particulier les banques internationales de développement, peuvent et doivent aussi jouer un rôle accru. Il faut absolument que la communauté internationale des donateurs soutienne les efforts déployés par les pays pour améliorer les conditions du financement structuré dans le secteur des produits de base, et appuie les activités de la Banque mondiale et de la CNUCED, ainsi que d'autres organisations qui pourraient s'intéresser à la question. Elle devrait également étudier le rôle que les instruments de financement structuré pourraient jouer dans ses propres activités, notamment les programmes de crédit rural et les projets concernant les produits de base.

Annexe I

RÉUNION SPÉCIALE D'EXPERTS SUR LES TECHNIQUES DE FINANCEMENT STRUCTURÉ
APPLICABLES AUX PAYS TRIBUTAIRES DE PRODUITS DE BASE

Rio de Janeiro (Brésil), 19-21 mai 1999

Programme et ordre du jour

Mercredi 19 mai

- 9 heures Ouverture de la réunion par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED
- 9 h 30 Francisco Ourique, Secrétaire général de la Fédération brésilienne des exportateurs de café, *Les difficultés d'accès aux instruments de gestion des risques et de financement structuré, et leurs conséquences pour les producteurs brésiliens de café*
- 10 h 20 Présentation et approbation de l'ordre du jour

Première séance : L'intérêt du financement contre récépissés d'entrepôt pour les agriculteurs

- 10 h 30 Duncan Burnett, Natural Resources Institute (Royaume-Uni), *L'effet des techniques de financement structuré sur la chaîne commerciale dans les pays tributaires des exportations de produits de base*
- 11 h 30 Luis Carlos Delanoé, directeur, Promexico (Mexique), *Le financement des petits producteurs au Mexique et au Chili*
- 12 h 30 Edilson Martins de Alcântara, administrateur, financement rural, Banco do Brasil (Brésil), *Le financement des campagnes et le financement contre récépissés d'entrepôt dans l'agriculture : l'expérience du Brésil*

Deuxième séance : Utilisation du financement structuré dans l'agriculture : aspects pratiques

- 14 h 30 André Soumah, président-directeur général, ACE Audit, Control & Expertise (Suisse), *L'effet du financement contre récépissés d'entrepôt sur les agriculteurs, les petits négociants et les entreprises transformant les produits agricoles*
- 15 h 30 Alfredo F. Lamas, conseiller financier (États-Unis d'Amérique), *Le financement des produits de base en Amérique centrale*
- 16 h 30 Frederick Kawuma, directeur général, Uganda Coffee Trade Federation (Ouganda), *Une concurrence à armes inégales : les conséquences de l'accès limité au crédit pour les agriculteurs et les petits négociants*

Jeudi 20 mai

Troisième séance : Le financement contre récépissés d'entrepôt au service des agriculteurs - la voie à suivre

- 8 h 30 Raoul Montemayor Quimson, administrateur, Federation of Free Farmers Cooperatives (Philippines), *L'intégration du financement contre récépissés d'entrepôt dans le système agricole - le cas des Philippines*
- 9 h 10 Débat sur les mécanismes, les obstacles et les moyens d'aller de l'avant

Quatrième séance : Obstacles juridiques et réglementaires à l'utilisation du financement avec garantie par les pauvres

- 11 h 20 Nicholas Budd, associé et responsable du financement des produits de base et du commerce, White & Case (France), *Aspects juridiques et réglementaires du financement avec garantie dans l'agriculture*
- 12 heures Débat d'orientation

Cinquième séance : Utilisation du financement structuré pour libérer le potentiel de croissance dans le domaine de la production et de la transformation des produits de base

- 14 h 30 Sergio Barroso, président, Cargill Agricola SA (Brésil), *Le financement structuré au service du développement*
- 15 h 10 Débat sur le financement des intrants agricoles et sur les outils financiers propres à accroître l'utilisation de la capacité de transformation

Vendredi 21 mai

Sixième séance : Le financement structuré et la mondialisation

- 8 h 30 Débat sur le financement en tant qu'élément de la chaîne de production, et sur l'évolution du rôle des associations d'agriculteurs

Septième séance : Comparaison du financement structuré avec d'autres formes de financement agricole

- 11 heures Javier Alvarado, Centro Peruano de Estudios Sociales (Pérou), *Les avantages et les inconvénients du financement structuré, du microfinancement et des crédits publics*
- 11 h 30 Débat
- 12 heures Examen et adoption des conclusions et recommandations de la réunion
- 13 heures Clôture de la réunion d'experts

Annexe II

PARTICIPATION

**Réunion sur les techniques de financement structuré
applicables aux pays tributaires de produits de base**

Rio de Janeiro (Brésil), 19-21 mai 1999

Argentine

Alfredo F. Lamas, conseiller financier
Adresse électronique : aflamas@hotmail.com

Brésil

Sergio Barroso, président, Cargill Agricola SA (Brésil)

Cesar Worms, spécialiste, Cargill Agricola SA (Brésil)
Adresse électronique : cesar_worms@cargill.com

Edilson Martins de Alcântara, administrateur, financement rural, Banco do Brasil

Francisco Ourique, secrétaire général, Fédération brésilienne des exportateurs de café
Adresse électronique : ourique@ibm.net

Helio Sirimarco, directeur, Sirimarco Consultores Associados Ltda.
Adresse électronique : sirimarco@openlink.com.br

Zilned Durante Machado, directeur, MWS International
Adresse électronique : mws@dialdata.com.br

Frans Zwanenburg, directeur, HRS-Cornelder do Brasil
Adresse électronique : mws@dialdata.com.br

Pedro Valentin Marques, professeur associé, Universidade de Sao Paulo, Escola Superior de Agricultura Luiz de Quieroz
Adresse électronique : pvmarque@carpa.ciagri.usp.br

Côte d'Ivoire

André Soumah, président-directeur général, ACE Audit, Control & Expertise
Adresse électronique : ace@deckpoint.ch

El Salvador

Sandra Munguía, directrice générale, Bolsa de Productos Agropecuarios de El Salvador
Adresse électronique : bolproes@es.com.sv

Équateur

Guillermo Guerrero, président, Asociación de Almaceneras y Depósitos Comerciales Públicos del Ecuador
Adresse électronique : gquerrer@almagro.com.ec

États-Unis d'Amérique

Nicholas Budd, associé et responsable du financement des produits de base et du commerce, White & Case
Adresse électronique : BUDDNIC@PARISWHITECASE.COM

Juan-Carlos Martinez, économiste, Banque interaméricaine de développement
Adresse électronique : juancm@iadb.org

Mexique

Luis Carlos Delanoé, directeur, Promexico
Adresse électronique : LCDELANOE@HOTMAIL.COM

Ouganda

Frederick Kawuma, directeur général, Uganda Coffee Trade Federation
Adresse électronique : uctf@starcom.co.ug

Pays-Bas

Frans C.M. Pouw, directeur général, Cornelder International b.v.
Adresse électronique : fspw@cornelderint.com

Pérou

Javier Alvarado, Centro Peruano de Estudios Sociales (CEPES)
Adresse électronique : javier@cepes.org.pe

Philippines

Raoul Montemayor Quimson, administrateur, Federation of Free Farmers Cooperatives
Adresse électronique : freefarm@mozcom.com

République dominicaine

Ramón Alvarez, directeur, ECLOF
Adresse électronique : eclof.dom@codet.net.do

Royaume-Uni

Duncan Burnett, Natural Resources Institute
Adresse électronique : D.G.Burnett@gre.ac.uk

Mark Dumas, directeur général, ACE Audit,
Control & Expertise
Adresse électronique : aceuk@aceglobalnet.com

Venezuela

Elio Valladares, Bolsa de Productos e Insumos Agrícolas de Venezuela
Adresse électronique : indumerca@etheron.net

Gustavo Gonzalez Velutini, vice-président, Association vénézuélienne
d'entrepôt
Adresse électronique : presidencia@defisa.com
